

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- constituer un ménage à faible revenu ;
(voir le tableau ci-dessous)
- être propriétaire du vieux réfrigérateur ;
- être responsable de la facture d'électricité .

Nombre d'occupants	Revenu maximal après impôt*
1 personne	18 421 \$
2 personnes	22 420 \$
3 personnes	27 918 \$
4 personnes	34 829 \$
5 personnes	39 660 \$
6 personnes	43 984 \$
7 personnes et plus	48 308 \$

*Source : Statistique Canada, juin 2010.

Pour être admissible au programme, votre vieux réfrigérateur doit :

- avoir été fabriqué avant 1996 ;
- être fonctionnel et branché ;
- avoir un volume intérieur entre 10 pi³ et 25 pi³ ;
- pouvoir être retiré du logement sans dommage ni contrainte.

Certaines conditions peuvent s'appliquer.

POUR PARTICIPER AU PROGRAMME

Communiquez avec l'organisme de votre région indiqué dans ce dépliant pour vérifier votre admissibilité.

Les participants renoncent au montant de 30 \$ versé dans le cadre du programme RECYC-FRIGO.

Limite d'un appareil par participant, par adresse.

Le programme Remplacement de frigo pour les ménages à faible revenu est une initiative d'Hydro-Québec et est administré par le Consortium MRE Environnement. Il est offert dans les régions mentionnées dans ce dépliant jusqu'au 31 décembre 2011.

Certaines conditions peuvent s'appliquer.

Hydro-Québec

Réalisé par la direction – Services de communication
pour la vice-présidence – Clientèle

Mai 2011

This publication is also available in English.

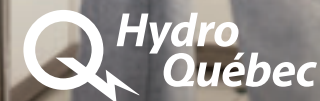


2011G1178F
100%



REPLACEZ VOTRE VIEUX FRIGO POUR 75 \$ À 120 \$

Remplacement de frigo
pour les ménages à faible revenu



OBTENEZ UN RÉFRIGÉRATEUR
HOMOLOGUÉ ENERGY STAR®
ET RÉDUISEZ VOTRE
CONSOMMATION D'ÉNERGIE!

LE PROGRAMME

Le programme Remplacement de frigo pour les ménages à faible revenu pourrait vous aider à réduire votre consommation d'énergie. Pour 75 \$, 95 \$ ou 120 \$, nous vous offrons de remplacer votre vieux réfrigérateur par un appareil neuf homologué ENERGY STAR.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Votre vieux réfrigérateur pourrait consommer jusqu'à 4,8 fois plus d'énergie qu'un appareil neuf homologué ENERGY STAR ?



ENERGY STAR est le symbole international de haute efficacité énergétique, dont l'application au Canada est gérée par Ressources naturelles Canada. Les réfrigérateurs qui portent ce symbole figurent parmi les plus éconergétiques de leur catégorie.

En participant au programme Remplacement de frigo pour les ménages à faible revenu, vous réduirez votre consommation d'électricité annuelle et contribuerez à la protection de l'environnement puisque chaque appareil récupéré est recyclé à 95 %.

UN FRIGO NEUF POUR 75 \$ À 120 \$

Pour participer au projet, les ménages admissibles doivent payer, selon le volume du frigo remplacé, la somme de 75 \$, 95 \$ ou 120 \$.

Volume intérieur du frigo*	Dimensions approximatives en pouce H x L x P	Contribution du ménage
14 pieds cubes	60 x 28 x 32	75 \$
16 pieds cubes	65 x 28 x 32	95 \$
18 pieds cubes	66 x 30 x 32	120 \$

*Pour connaître les marques et les dimensions exactes des appareils de remplacement, veuillez consulter les fiches techniques ou communiquer avec l'organisme qui dessert votre région.

Les appareils sont garantis et tout problème de fonctionnement doit être signalé au détaillant.

POUR PARTICIPER AU PROGRAMME

Communiquez avec l'organisme de votre région pour vérifier votre admissibilité.

Région	Organisme	Téléphone
Centre-du-Québec	ACEF des Bois-Francis	819 752-4504 1 888 752-5855
Bas-Saint-Laurent	ACEF du Grand-Portage	418 867-8545 1 866 762-0269
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*	Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Les Îles	418 368-1355 1 888 368-1355
Mauricie	Service d'aide au consommateur	819 537-1414 1 877 937-1414
Montréal	Nature-Action Québec	450 536-0422 1 800 214-1214

*Le programme n'est pas encore offert aux Îles-de-la-Madeleine

AU MOMENT DE VOUS INSCRIRE

Ayez en main :

- votre facture d'électricité la plus récente ;
- une preuve du revenu du ménage (avis de cotisation fédéral le plus récent ou carnet de réclamation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale le plus récent) ;
- le montant de la contribution requise selon le modèle choisi (argent comptant ou mandat poste seulement) ;
- les dimensions de votre réfrigérateur actuel (hauteur, largeur, profondeur).

Assurez-vous également de connaître les dimensions de l'espace où ira votre nouveau réfrigérateur afin qu'il puisse être installé (hauteur, largeur, profondeur).

L'organisme réglera avec vous le contrat d'achat et vous donnera toute l'information concernant la livraison de votre nouveau frigo.